

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016_02_20
id. 2328

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,

- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents conseils départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant le dossier pour lequel un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 Juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ce dossier,

- le récapitulatif, par article budgétaire, de l'intervention finale du Conseil Départemental proposée sur ce dossier, ce qui permettra la délivrance de l'arrêté de subvention correspondant.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
S.M.E. Vallées du Tarn et Tescou à Reyniès - Aménagements réglementaires sur l'usine d'eau potable (traitement pesticides, lits de séchage des boues, bâche d'eau traitée) ENV01708/ENV02363	Station	2 080 000	208 000 10 %	---	---	1 040 000 50 %	1 248 000 60 %
Total		2 080 000	208 000	---	---	1 040 000	1 248 000

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions Prog. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
S.M.E. Vallées du Tarn et Tescou à Reyniès - Aménagements réglementaires sur l'usine d'eau potable (traitement pesticides, lits de séchage des boues, bâche d'eau traitée) ENV01708/ENV02363	Station	2 080 000	208 000 10 %	---	---	819 970 *39,42 %	1 027 970 *49,42 %
Total		2 080 000	208 000	---	---	819 970	1 027 970

(*) Taux arrondi.

La participation de l'Agence de l'Eau est inférieure au prévisionnel en terme de montant (car les coûts éligibles sont inférieurs aux estimations initiales). Si besoin, lorsque les coûts de travaux réels seront connus, une aide complémentaire départementale pourra être proposée ultérieurement, afin de garantir un taux d'aide global de 60 % pour cette opération.

III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2015			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
S.M.E. Vallées du Tarn et Tescou à Reyniès - Aménagements réglementaires sur l'usine d'eau potable (traitement pesticides, lits de séchage des boues, bâche d'eau traitée) ENV01708	208 000 10 %	---	---
Total	208 000	---	---

Monsieur le Président précise que cette subvention en annuités sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 20414282, sous fonction 61, du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, suite au positionnement de l'Agence de Bassin, l'intervention finale du Conseil Départemental par article budgétaire, détaillée ci-dessus concernant les opérations prévues au S.M.E. Vallées du Tarn et du Tescou.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 01/04/2016

Reçu en préfecture le 01/04/2016

Affiché le



ID : 082-228200010-20160401-CP2016_02_20-DE